



DEC 3
Réf N° DEC3/XIII/22/146
Affaire suivie par : Anne-Laure OLIVA
Tél : 04.76.74.72.55
Mél : anne-laure.oliva@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/22/146 du 16/05/2022

Concernant la composition du jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat, au titre de la session 2022, pour l'académie de Grenoble.

- Vu le Code de la famille et de l'aide sociale ;
- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°91-783 du 1er août 1991 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France, l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;
- Vu le décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Article 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats au concours de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, est composé, pour la session 2022, ainsi qu'il suit :

Mme	CLAUDEL Muriel	Rectorat de Grenoble Directrice des Ressources Humaines par intérim	Présidente de jury
Mme	CROCIATI Agnès	Rectorat de Grenoble Conseillère technique de service social	Vice-Présidente de jury

Mme	BLANC Sylvie	DSDEN 73 Conseillère technique de service social	Membre de jury
M.	CARTON Olivier	Collège Anne Franck – La Verpillière Personnel de direction	Membre de jury
Mme	CORREIA Odette	DSDEN 74 Conseillère technique de service social	Membre de jury
Mme	GAUTHIER Laurence	DSDEN 73 Assistante sociale	Membre de jury
M.	HENNEBERT Dominique	LP Guynemer – Grenoble Personnel de direction	Membre de jury
Mme	RIGOULAY Pauline	DSDEN 74 Assistante sociale	Membre de jury

Article 2 : Le jury des épreuves d'admission se réunira au Tremble à Gières le jeudi 16 juin 2022.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN